

Président : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT et M. Olivier LEBRUN,
Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean -Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Pascale CHARTON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, Mme Dorothee BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Lydie DUCHON (sauf délibération n°2017-01-01), M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, Mme Marie BOËLLE, M. Alain NOURISSIER (sauf délibération n°2017-01-07), Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Corinne BEBIN, M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n°2017-01-02 à 08), Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibérations n°2017-01-15 et 16), Mme Jane-Marie HERMANN et Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Philippe BENASSAYA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
Mme Caroline DOUCERAIN a donné pouvoir à M. Jacques BELLIER,
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,
M. Jean-Christian SCHNELL a donné pouvoir à Mme Florence NAPOLY,
M. Michel CROUZAT a donné pouvoir à M. Philippe BRILLAULT,
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Dorothee BILGER,
M. Arnaud HOURDIN a donné pouvoir à M. Claude JAMATI,
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Thierry VOITELLIER a donné pouvoir à M. Hervé FLEURY,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. François LAMBERT,
Mme Liliane HATTRY a donné pouvoir à Mme Annick PERILLON,
M. Olivier de LA FAIRE a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
Mme Martine SCHMIT,
M. Erik LINQUIER,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 24 janvier 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 1^{er} février 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles : pôle musique situé dans le bâtiment auditorium.

Approbation de la modification du programme de travaux et du coût prévisionnel définitif des travaux.

- Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1, L.5216-5.II.5° et L.2121-21 ;

Vu le Code des marchés publics 2006 modifié et notamment les articles 35 et 74 ;
Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc reprenant la compétence équipements culturels et sportifs ;
Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 15 septembre 2009, du 29 mars 2011 et du 10 décembre 2013 relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs de la communauté d'agglomération ;
Vu la délibération n° 2015-06-22 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 29 juin 2015 relative à l'approbation du programme de travaux, du coût d'objectif et désignation des membres du jury pour le marché négocié de maîtrise d'œuvre ;
Vu la décision n° 2015-10-01 du bureau communautaire du 29 juin 2015 relative à l'attribution du marché négocié de maîtrise d'œuvre au groupement PARC ARCHITECTES/ S2T/ BMF/ PEUTZ et associés ;
Vu la délibération n° 2016-03-08 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 8 mars 2016 relative à la gestion des investissements pluriannuels de la communauté d'agglomération et notamment à la création d'une autorisation de programme pour la réhabilitation de l'auditorium du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles.

Dans le cadre de sa compétence pour la construction, la gestion et l'entretien des équipements culturels d'intérêt communautaire, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc réalise la réhabilitation du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles (CRR).

Ainsi, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a notifié, le 7 décembre 2015, le marché de maîtrise d'œuvre à la société PARC ARCHITECTES pour réaliser la réhabilitation de cet équipement. Cette opération prévoyait principalement dans son programme :

- de réhabiliter intégralement la salle d'auditorium;
- de réaménager les locaux du 2^{ème} étage suite aux délocalisations des pôles de danse et d'arts dramatiques;
- de redonner des qualités et performances acoustiques nécessaires pour l'exercice d'une pratique musicale professionnelle dans un tel équipement;
- de remettre aux normes le bâtiment du point de vue de la réglementation incendie et accessibilité.

L'avancement des études de conception en phase avant-projet définitif (APD) a mis en avant des besoins d'équipements scénographiques plus appropriés à l'usage des utilisateurs de l'auditorium impliquant une évolution de son programme initial avec :

- le remplacement des barres d'accroches fixes en tube acier par la mise en place de deux perches motorisées, ainsi que la prise en compte sur les structures porteuses du caractère mobile de ces perches qui entraînent des efforts spécifiques sur celles-ci,
- un complément aux dispositions scéniques initialement prévues avec la mise en place de rideaux mobiles absorbants pour répondre aux exigences de diffusion de musique amplifiée dans le cadre des concerts de jazz notamment.

Ces aménagements ont été valorisés par la maîtrise d'œuvre à un montant de 50 000€HT faisant ainsi évoluer le coût prévisionnel définitif total des travaux à 1 850 000 € HT en lieu et place des 1 800 000 € HT du coût d'objectif initial des travaux au stade du programme.

A cet effet, il est proposé au Conseil communautaire, par la présente délibération, de valider cette modification du programme de travaux.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Le Conseil communautaire décide :

- 1) de valider la modification du programme des travaux et le coût prévisionnel définitif des travaux de réhabilitation du bâtiment auditorium du pôle musique du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles (CRR) situé au 24 rue de la Chancellerie pour un montant de 1 850 000 € HT ;
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant ;
- 3) d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, au titre de sa compétence construction, aménagement, gestion et entretien des équipements culturels d'intérêt communautaire, au chapitre 20 « immobilisations incorporelles », fonction 311 « expression musicales, lyriques et chorégraphiques », sur la nature 2317 « construction sur immobilisation mise à disposition ».

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 67

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 78 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté
à l'unanimité des suffrages exprimés
(1 abstention de M. Simeoni)

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-01-10

Résumé de l'acte : Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles : pôle musique situé...

Date de décision : 31/01/2017

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 1.6. Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 06/02/2017 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20170131-2017-01-10-DE

Pièces jointes :

2017-01-10 modification de programme du Pôle Musique - Révision JLL.pdf

Historique :

06/02/2017 14:58:47	Reçu	Armelle Salvador
06/02/2017 14:59:55	En cours de transmission	
06/02/2017 15:00:55	Transmis en Préfecture	
06/02/2017 15:13:38	Accusé de réception reçu	